LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_207-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_207 MARCHE PUBLIC – ATTRIBUTION MARCHE DE PRESTATION DE SREVICE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MÛR-DE-BRETAGNE – GUERLEDAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le CCAG-FCS 2021 ;

VU l'échéance du contrat d'exploitation du service public d'eau potable sur la commune déléguée de Mû de Bretagne au 31 décembre 2025 ;

Par délégation de compétence des services publics « eau et assainissement », la commune de Guerlédan a transférée à Loudéac communauté, au 1er janvier 2017, la gestion de l'exploitation du service public d'eau potable sur la commune déléguée de Mûr de Bretagne.

La prestation consiste d'une part à assurer l'exploitation quotidienne des ouvrages de production et de distribution d'eau potable, de facturation (eau potable et assainissement), d'autre part à exécuter ponctuellement des interventions sur le réseau de distribution.

En l'espèce, pour la bonne réalisation de ce service et conformément au Code de la Commande Publique, un marché public de prestation de services en procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert a été publié le 17 octobre 2025.

Procédure	**Formalisée de type Appel d'Offres Ouvert supérieure à 221 000 € HT**
Type	Prestation de service
Contrat	Marché public
Budget	151 – Budget Assainissement
Durée	12 mois renouvelable 2 fois

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_207-DE

Montant estimatif	650 000,00 € HT
Publication	17 octobre 2025
Support publicité	Profil acheteur Mégalis Bretagne + BOAMP/JOUE + Site internet
Remise des offres	17 novembre 2025 à 12h00
Nombre de réponses	2 réponses électroniques

Les offres reçues sont :

N°	Raison sociale	Nom	Prénom	Adresse électronique	Horodatage	Identifiant Entreprise	Adresse postale
El. 1	SOCIETE DE TRAVAUX GESTION ET	MADELAINE	TATIANA	appel-offre@stgs.fr	14/11/2025 10:23:55	FR - 352958730 00017	RUE DES GREVES 50300 AVRANCHES France
El. 2	SAUR	ALOUANE	Evelyne	saur.ouest@saur.com	14/11/2025 11:44:42	FR - 339379984 05314	21 RUE ANITA CONTI 56000 VANNES France

La société SAUR a déposé une enveloppe contenant un courrier informant de son impossibilité de fournir une réponse qualitative dans les délais. En conséquence, aucune candidature et offre financière n'a été déposé par la société SAUR.

L'autre candidature étant recevable, le service régie assainissement a procédé à l'analyse de l'offre, conformément aux critères et pondérations de la consultation, soit :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
1.1-Correspondant aux prestations d'exploitation, d'entretien, de facturation (partie forfaitaire de la prestation)	*65.0 %*
1.2-Correspondant aux prix du BPU	*35.0 %*
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Politique d'exploitation et d'entretien	*40.0 %*
2.2-Propositions d'améliorations des performances du service et démarche environnementale	*15.0 %*
2.3-Démarche d'interactions avec la Communauté de Communes sur la gestion des abonnés, bases de données partagées pour l'échange des données usagers et d'exploitation et le pilotage du contrat	*20.0 %*
2.4-Méthodes de réalisation des prestations particulières	*15.0 %*
2.5-Moyens humains et techniques déployés pour garantir la continuité du service y compris en situation de crise	*10.0 %*

Réunis le 25 novembre 2025, les membres de la commission d'Appel d'Offres ont décidé d'attribuer le marché de prestation de service pour l'exploitation du service public d'eau potable sur la commune déléguée Mûr de Bretagne à Guerlédan, soit l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation :

CLASSEMENT DES OFFRES				
CANDIDAT	Note prix pondérée (40%)	Note technique pondérée (60%)	**Note totale**	**Classement**
SAS STGS	4,00	5,58	**9,58**	**1,00**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_207-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'attribuer le marché de prestation de service pour l'exploitation du service public d'eau potable sur la commune déléguée Mûr de Bretagne à Guerlédan à la Société de Travaux Gestion et Services (Avranches - 50), pour un montant annuel de 174 944,29 € HT (partie forfaitaire) soit un montant maximum de 524 832,87 € HT sur 36 mois et un montant maximum de 40 000,00 € HT (partie unitaire) soit 120 000 € HT sur 36 mois, conformément à la décision de la commission d'Appel d'Offres du 25 novembre 2025 ;
2. D'autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces administratives afférentes ;
3. De préciser que le Directeur Général des Services et le Comptable Public s'assureront de l'application de la présente décision.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	46	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	59	Loudéac, le 9 décembre 2025	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Date : 2025.12.12 15:33:57 +01'00'

Date : 2025.12.12 15:40:33 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 12 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251212-CC_2025_207-DE

